

République Française

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE
de
STE-MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



PROCÈS-VERBAL
**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES**
DU 02 AVRIL 2025 : ACTES COMMUNICABLES

Date de la convocation : 19 mars 2025

Délibérations envoyées au contrôle de légalité 04 avril 2025, accusées réception le 04 avril 2025.

Séance du 02 avril 2025, sous la présidence de Madame RAVENEL Sabine, vice-présidente du C.C.A.S.

Membres du Conseil
d'Administration : 11
Membres présents : 06
Membres votants : 07

Présents : RAVENEL S. ; MIRROUCHE B. ; ROBERT D. ; GALLET C. ; BARTHEL N. ; GIRARD M-E.

Excusé(e)s : LAMARQUE S. ;

Non excusé(e)s : PEREIRA G. ; ROUGEOT S. ; SABATELLA F.

Les membres suivants avaient délégué leur mandat respectivement à : KLINGLER E. pouvoir à RAVENEL S.

La séance débute à 18h30.

La séance se termine à 19h30

La Présidente du C.C.A.S,
Sylvie LAMARQUE



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 02 AVRIL 2025**

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

➤ **Affaires budgétaires**

- POINT N° 1 :** Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- POINT N° 2 :** Affectation du résultat
- POINT N° 3 :** Budget primitif 2025

➤ **Affaires diverses**

- POINT N° 4 :** Point sur les affaires courantes
- POINT N° 5 :** Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil d'Administration

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 02 AVRIL 2025

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. désigne BARTHEL Nadine comme secrétaire de séance.

| | |
|----------------|----|
| VOTES POUR : | 07 |
| VOTES CONTRE : | 00 |
| ABSTENTIONS : | 00 |

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 18 février 2025, dans ses deux versions (actes communicables et actes non communicables) est soumis à l'approbation des membres de ce conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- **APPROUVE** le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 18 février 2025, dans ses deux versions (actes communicables et actes non communicables).

| | |
|----------------|----|
| VOTES POUR : | 07 |
| VOTES CONTRE : | 00 |
| ABSTENTIONS : | 00 |

POINT SUR LES
AFFAIRES BUDGÉTAIRES

POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

- VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU la délibération du 26 septembre 2024 acceptant la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) dès l'exercice 2024 ;
- VU l'acceptation du basculement en CFU du budget du C.C.A.S. de Sainte Marie-aux-Chênes par le comptable du SGC par courriel du 6 novembre 2024 ;
- VU le Compte Financier Unique 2024 du C.C.A.S. de Sainte Marie-aux-Chênes ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du C.C.A.S, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la vice-présidente de séance :

| | | Fonctionnement |
|--|--|----------------|
| Recettes | Prévision budgétaire totale | 70 000,00 |
| | Recettes réalisées | 57 169,00 |
| | Restes à réaliser | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | 116 898,66 |
| | Dépenses réalisées | 51 961,26 |
| | Restes à réaliser | 0,00 |
| Différence entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | 5 207,74 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | 46 898,66 |
| Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.) | Excédent/déficit (+/-) | 52 106,40 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent/déficit | 52 106,40 |

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du C.C.A.S. de Sainte Marie-aux-Chênes ;
- DONNE pouvoir à la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| | |
|----------------|----|
| VOTES POUR : | 07 |
| VOTES CONTRE : | 00 |
| ABSTENTIONS : | 00 |

| | |
|--|--|
| <p>La présidente du C.C.A.S. Sylvie LAMARQUE</p>  | <p>La secrétaire de séance Nadine BARTHEL</p>  |
|--|--|

POINT N° 2 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Vu le détail d'affectation du résultat annexe,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter 52 106,40 € du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en report à nouveau sur le budget primitif 2025.

| | |
|----------------|----|
| VOTES POUR : | 07 |
| VOTES CONTRE : | 00 |
| ABSTENTIONS : | 00 |

| | |
|---|---|
| <p>La présidente du C.C.A.S. Sylvie LAMARQUE</p>  | <p>La secrétaire de séance Nadine BARTHEL</p>  |
|---|---|

POINT N° 3 : BUDGET PRIMITIF 2025

La Vice-Présidente présente le projet de Budget Primitif 2025.

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 18 février 2025 ;

Vu le projet de Budget Primitif du CCAS de Sainte Marie-aux-Chênes.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré et compte-tenu des résultats reportés de 2024 :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du C.C.A.S. qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 102 106,40 € pour la section de fonctionnement.

| | |
|----------------|----|
| VOTES POUR : | 07 |
| VOTES CONTRE : | 00 |
| ABSTENTIONS : | 00 |

| | |
|--|---|
| <p>La présidente du C.C.A.S. Sylvie LAMARQUE</p>  | <p>La secrétaire de séance Nadine BARTHEL</p>  |
|--|---|

AFFAIRES DIVERSES

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE DU C.C.A.S. EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | |
|----------|-----------------------|
| 2025-003 | Bon alimentaire : 50€ |
|----------|-----------------------|

NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES DU 02 AVRIL 2025

| N° D'ORDRE DE LA DÉLIBÉRATION | OBJET DE LA DÉLIBÉRATION |
|-------------------------------|---|
| 2025-003 | Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 |
| 2025-004 | Affectation du résultat |
| 2025-005 | Budget primitif 2025 |

Liste des membres présents lors de la séance : RAVENEL S. ; MIRROUCHE B. ; ROBERT D. ; BARTHEL N. ; GIRARD M-E. ; GALLET C.

SAINTE MARIE AUX CHÊNES,
Le 04 avril 2025

La présidente de séance
Sylvie LAMARQUE,
Présidente du C.C.A.S.



La secrétaire de séance
Nadine BARTHEL,
Membre du CA du C.C.A.S.

BartHEL